



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1683 II
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Crédit de 2 943 000 francs destiné à la rénovation et à la mise aux normes de l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, Genève-Eaux-Vives (PR-1683 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 62 oui contre 6 non et 3 abstentions

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 943 000 francs destiné à la rénovation et à la mise aux normes de l'auditorium du Muséum d'histoire naturelle, sis au 1, route de Malagnou, parcelle N° 2339, feuille N° 27 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 943 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2036.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Florence Kraft-Babel

La Présidente :

Livia Zbinden